



Classes de découvertes
et séjours enfants

Fiche d'inscription « séjours enfants 2022 »

Nom du séjour :

Dates : du _____ au _____ 22

Recommandations/Informations libres à nous transmettre :

L'enfant :

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ ville : _____

Taille : _____ poids : _____

Date de naissance : _____

Nom du(des) responsables légal(aux) :

Tel portable : _____ travail : _____

Situation familiale : _____

Marié(e), vie maritale, concubinage : _____

Divorcé(e), séparé(e) : _____

Voef : _____

Personne à contacter en cas d'absence des parents :

Nom : _____ Prénom : _____

Tel. : _____

Je soussigné(e)

agissant en qualité de représentant(e) légal(e) de l'enfant autorise le Directeur de séjour à prendre toutes mesures nécessaires à la santé de mon enfant (hospitalisation, opération, soins)...

J'autorise la diffusion sur le site internet de l'organisme et sur ses brochures promotionnelles de photos de mon enfant.

Fait à : _____ le : _____

Signature : _____

ETERPA est un organisme public

Assurance RCP Groupama Rhône Alpes Auvergne, 50 rue de Saint-Cyr, 69009 LYON -

Toute réclamation relative au séjour du locataire doit être soumise à ETERPA. A défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir gratuitement le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: ou par courrier : MEDIATION TOURISME ET VOYAGE - BP 80303 - 75823 PARIS Cedex 17. Si malgré cela, aucune solution n'était trouvée, chaque partie peut saisir le tribunal compétent.

En application de l'article L.221-5, le consommateur est informé qu'il ne dispose pas du droit de rétractation.

Eterpa – Règlement du séjour



Nom : _____ Prénom : _____
Séjour : _____ Dates : _____

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

Nom et prénom du père :

Adresse (si différente) :

Mail de contact :

Pour inscrire mon enfant :

Retournez le présent document complété ainsi que la fiche d'inscription

Joignez un chèque d'acompte de 100,00 €. Ajoutez sur cet acompte la totalité de l'assurance annulation si vous décidez d'y souscrire ainsi que la totalité des frais de transfert le cas échéant.

Le chèque est à libeller à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Adresse d'envoi du dossier : ETERPA – 7, PLACE DE L EGLISE 38650 SAINT-ANDEOL

Si vous réglez par virement, envoyez nous ce document par mail, nous vous ferons suivre le RIB. Merci de bien renseigner le séjour et le nom de votre enfant.

Vous certifiez avoir pris connaissance des conditions générales d'inscriptions et des conditions générales de vente.

Signature :

<u>Les colos 2022</u>		dates 2022	site	tarif	Ass. Annulation (préciser oui ou non)	transfert (préciser lequel)
Hiver	Vie ma vie de trappeur 6/8 ans et 9/11 ans	20 au 26 février	Saint Andéol	598,00 €		
Eté	stage de Tir à l'arc 7/14 ans	6 au 10 juillet	Saint Andéol	480,00 €		
	5/8 ans Petit Robinson	6 au 10 juillet	Saint Andéol	400,00 €		
	Robinson du Vercors 8/11 ans	23 au 29 juillet	Esparron (Trièves) - sous tente et refuge	455,00 €		
	La Grande Aventure 11/14 ans	9 au 18 juillet	Esparron (Trièves) - sous tente et refuge	650,00 €		
Automne	Animal et Compagnie 6-8 ans et 9-12 ans	24 au 29 octobre	Saint Andéol	395,00 €		

Les transferts aller-retour

Convoyage au départ de Lyon	80,00 €
Convoyage au départ de Grenoble	60,00 €
Convoyage au départ de Chambéry	70,00 €
Convoyage au départ de Valence	70,00 €
Convoyage au départ de Paris	sur devis

Assurance annulation tout séjour	35,00 €
---	----------------

Toute réclamation relative au séjour du locataire doit être soumise à ETERPA. A défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir gratuitement le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: ou par courrier : MEDIATION TOURISME ET VOYAGE – BP 80303 - 75823 PARIS Cedex 17. Si malgré cela, aucune solution n'était trouvée, chaque partie peut saisir le tribunal compétent.

En application de l'article L.221-5, le consommateur est informé qu'il ne dispose pas du droit de rétractation.